

ARGUMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR UNE INTERVENTION EXTERNE

LES ENJEUX

Humains

- Réduire les AT/MP et durablement la pénibilité au quotidien
- Identifier les risques d'atteintes à la santé
- Mieux gérer les remplacements
- Mieux gérer le vieillissement et les restrictions d'aptitudes
- Renforcer la cohésion autour du projet
- Devenir acteur de sa sécurité et de sa santé (agents)
- Devenir moteur dans la prévention (Direction)

Réglementaires

- Suivre les recommandations de la médecine préventive
- Suivre les décisions du CHSCT ou du Comité Technique
- Améliorer le D.U, la base de la prévention
- Mise en place et suivi des plans d'actions mentionné dans le D.U.
- Responsabilité engagée de l'employeur (art 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985.)

Financiers

- Baisse de l'absentéisme
- Réduction des coûts directs et indirects
- Gains de productivité
- Amélioration de la qualité du service
- Amélioration du bien être au travail
- Meilleure satisfaction des administrés et des usagées

LES ELEMENTS FACILITANT (les leviers)

- Une volonté affichée des services
- Le CHSCT ou le Comité Technique : organisation et suivi par des réunions actées et régulières sur lesquelles le projet peut s'appuyer
- Forte attente des agents municipaux
- Un référent sécurité motivé par la démarche

LES ELEMENTS LIMITANT (les freins)

- Une démarche complexe à mettre en place
- Un suivi régulier les actions de préventions retenues
- Une mise à jour obligatoire du D.U en cas de changement
- Un manque de formation du personnel en lien avec le projet

FINALITÉ DU PROJET

